

Bercy prépare de nouvelles mesures pour les entreprises confrontées à la hausse des prix

Un dispositif de soutien est à l'étude, face à une énergie toujours plus chère. Il sera limité car la lutte contre l'inflation est prioritaire.

Par Frédérique Garrouste 

Une bonne idée », c'est ainsi que Bruno Le Maire qualifie la demande, par les entreprises, d'une notation sur les délais de paiement. « *La transparence sur ce sujet est importante, il n'y a pas de raison qu'on note les entreprises sur leur capacité à rembourser leur dette financière et pas leur dette commerciale, mes services vont y travailler* », a poursuivi le ministre. « *Il faut plus de solidarité entre les grands donneurs d'ordre et les petites entreprises, alors que prévalent les rapports de force, une particularité française regrettable* », a-t-il ajouté. Cette promesse a été faite lors d'une conférence organisée jeudi matin par le Cabinet Arc, spécialiste du recouvrement, qui présentait son baromètre sur la trésorerie des entreprises.

Certes les délais de paiement interentreprises ont diminué de trois jours depuis un an, passant de 15 à 12 jours de retard, selon l'étude réalisée en partenariat avec l'Ifop en septembre dernier auprès de 523 entreprises de plus de 50 salariés. « *Cette amélioration est sans doute liée à la volonté des entreprises de garder de bonnes relations avec leurs fournisseurs, dans un contexte tendu sur les approvisionnements en énergie et matières*

premières », a décrypté Denis Le Bossé, président du cabinet Arc. Car sur le fond, les entreprises interrogées s'inquiètent du ralentissement économique conjugué à la fin du « *quoi qu'il en coûte* ».

Bruno Le Maire a réitéré la priorité donnée à la lutte contre l'inflation : « *Tout est supportable, sauf l'inflation, a-t-il affirmé. Elle atteint en France 5% aujourd'hui, mon objectif est de la ramener à 5% début 2023, 4% en fin 2023 et 2% en 2024* », a-t-il précisé. Selon lui, une inflation structurelle d'environ 2% constitue la nouvelle donne, notamment en lien avec les relocalisations et le renchérissement des produits qui s'ensuit.

FONDS DE SOUTIEN OU PLAFONNEMENT

Pour protéger les entreprises face à la difficulté majeure que représente la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, le gouvernement - qui a décidé dès octobre 2021 du bouclier tarifaire représentant 100 milliards de dépenses sur trois ans - va retenir dans les prochains jours une forme de soutien supplémentaire parmi diverses possibilités. Soit créer un fonds de soutien aux

entreprises selon la part de l'énergie dans les achats, avec des critères simplifiés. Les aides pourraient aller de 2 à 4 millions d'euros. Soit plafonner les prix, un dispositif qui a le mérite de donner de la certitude mais qui prend moins en compte la diversité des situations. Au passage, le ministre a réaffirmé la préférence de la France pour l'extension du « mécanisme ibérique » qui revient à subventionner les prix de gros du gaz à la sortie d'usine.

En parallèle, le gouvernement veut encourager les entreprises à investir dans la décarbonation et les économies d'énergie, « *il existe beaucoup de dispositifs que les entreprises peuvent mettre en œuvre avec profit* », a rappelé Bruno Le Maire. Pour les décider, Bercy leur promet la stabilité fiscale. ●